

FORMATION COMPLETE ET PREPARATION AUX EXAMENS

Identité* **Madame** **Monsieur**

Formation initiale* : _____ Date : _____

Formation initiale* : _____ Date : _____

Identité : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. privé : _____ Tél. mobile : _____

E-Mail : _____ Date de naissance : _____

Activité professionnelle actuelle

Entreprise : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Tél. : _____

E-Mail : _____

Paiement

- par le participant
 par l'employeur (timbre, date et signature)

Je confirme mon inscription et m'engage à payer le cours dès réception de la confirmation :

- CHF 3'800.-** en **1 versement** (10 jours avant le début du cours)
 Paiement fractionné en **2 versements** (majoration de 200.-, 1^{er} versement avant le début du cours)

Je bénéficie d'un rabais de **CHF 550.-** en tant que : membre de _____
 ancien élèves de _____

Non compris la finance d'inscription à l'examen pour l'obtention du certificat de de spécialiste en marketing digital (actuellement CHF 400.-). En cas de retrait de l'inscription moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement d'examen.

Lieu, date : _____ Signature : _____

Veuillez retourner cette formule d'inscription à : FMP Solution, route de l'Isle 21, 1148 Villars-Bozon
Fax 021 800 55 54 – info@fmpformation.com

CONDITIONS GENERALES – CERTIFICAT EN MARKETING DIGITAL

Conditions d'admission

Le règlement du Certificat en Marketing Digital prévaut pour les personnes désireuses de se présenter à l'examen. Le participant reconnaît le copyright des supports de cours et de l'ensemble des documents. Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de FMP Formation.

Inscription

Bien que peu tributaires d'un nombre d'inscriptions, les présentiels nécessitent néanmoins un nombre de participants minimum. FMP/MDW se réservent le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Selon les nécessités, les disponibilités et sur demande d'un participant, une journée de présentielle peut également être remplacée par un coaching individuel.

Coûts

La finance du cours comprend le matériel, les supports de cours, l'accès et l'utilisation du matériel pédagogique du site Internet et la participation aux séances présentiels. Pour les participants ne disposant pas d'une adresse en Suisse, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour couvrir les coûts d'expédition des supports de cours. En cas d'échec, la participation aux frais pour un 2ème cursus est fixée à CHF 1'500.-.

La taxe d'inscription aux examens (fixée par la commission d'examen) n'est pas comprise dans la finance du cours indiqué. Cette taxe d'inscription doit être réglée au plus tard lors de l'inscription et doit être versée dans son intégralité. Elle reste due selon le règlement d'examen.

Désistement

Les annulations doivent parvenir par écrit en indiquant les raisons. En cas de retrait de l'inscription plus d'un mois avant le début du cours, une taxe de CHF 400.00 est perçue pour les frais de traitement. Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session à l'année suivante) reste possible moyennant une participation aux frais de CHF 1'500.-.

Reconnaissance

Une attestation FMP/MDW est délivrée à toute personne ayant fourni au moins 80% des travaux demandés. Un certificat FMP/MDW est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des séances présentiels, fournis 80% des travaux demandés avec une évaluation moyenne au minimum « suffisante » à « bonne », ou ayant suivi uniquement la formation à distance, fourni 100% des travaux demandés et obtenu une moyenne « bonne » à « très bonne ». Un diplôme FMP/MDW est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des présentiels, fournis 80% des travaux, obtenu une moyenne minimum « suffisante » à « bonne » et réussi l'examen du Certificat.

Locaux

Les différents lieux de cours seront précisés en début de formation, en fonction des participants, et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits présents. Si le nombre est insuffisant, un coaching individuel ou de petits groupes seront proposés. Une journée présentielle correspond à 8 périodes (6h) de formation et les horaires sont généralement de 08h30-12h00 et 13h00-17h00. FMP/MDW n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés. FMP/MDW ne couvre pas les participants en matière d'accidents.

Le programme des cours, les lieux, prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps